



## SwissSkills 2025

### Directives pour les participant·e·s

L'Association suisse des droguistes (ASD) est l'organisation nationale de la branche des drogueries suisses et se charge de l'organisation du championnat des métiers des droguistes CFC lors des SwissSkills 2025. L'inscription à ce championnat suscite des attentes de l'ASD vis-à-vis des candidat·e·s. L'ASD s'engage également à fournir certaines prestations. Ces droits et obligations sont énumérés ci-dessous. Pour que la participation au championnat des métiers soit possible, cette convention doit être signée. La convention s'entend comme un complément au règlement du concours existant.

#### 1. Droits et obligations des candidat·e·s

- \_ Les candidat·e·s sélectionné·e·s pour participer aux SwissSkills 2025 à Berne s'engagent à être disponibles pendant les quatre jours de compétition, du 17 au 20 septembre 2025. Le programme détaillé décidera du temps de présence effectif.
- \_ Une annulation de la participation entraîne des frais conformément au règlement de la compétition.
- \_ Les candidat·e·s qui occupent l'une des trois premières places sont tenu·e·s d'être présent·e·s lors de la proclamation des résultats et acceptent d'être cité·e·s nommément.
- \_ Le dernier jour des SwissSkills est la journée «Best of SwissSkills». Ce jour-là, les trois talents classés premiers s'engagent à être présent·e·s. Pour les autres talents, la présence est facultative.
- \_ Le champion suisse s'engage à coordonner, avec l'Association suisse des droguistes, après le championnat des métiers, des activités avec des agences, des rédactions ou d'autres personnes et organisations en rapport avec les SwissSkills 2025. La participation à ces événements est obligatoire.
- \_ Les gagnant·e·s peuvent être sollicité·e·s par l'ASD pour des événements en rapport avec la promotion de la relève ou des futurs SwissSkills. Elles ou ils seront indemnisé·e·s conformément aux actes financiers de l'ASD.
- \_ Les participant·e·s s'engagent à assister à la séance d'information officielle.

#### 2. Droits et obligations de l'Association suisse des droguistes

- \_ Les repas de midi et du soir pendant les journées du championnat des métiers sont offerts par l'organisateur.
- \_ Les candidat·e·s ont la possibilité de passer la nuit gratuitement dans un abri de protection civile (petit déjeuner compris).
- \_ La consultation des procès-verbaux d'examen ainsi que les recours ne sont pas pris en compte par l'Association suisse des droguistes.



### 3. Responsabilité et assurance

Conformément au règlement de la compétition, l'assurance personnelle est l'affaire des candidat·e·s.

### 4. Propriété intellectuelle et médias

Les participant·e·s confirment qu'elles ou ils cèdent tous les droits de son, d'image et de texte créés dans le cadre des SwissSkills 2025 et que ceux-ci peuvent être utilisés sans consultation à des fins de marketing, de publicité et de sponsoring.

### 5. Protection des données et confidentialité

Les données sensibles des candidat·e·s sont traitées de manière confidentielle par l'ASD et ne sont utilisées qu'en relation avec les SwissSkills.

### 6. Disposition finale et signature

Si les points mentionnés ne sont pas respectés par les signataires, l'Association suisse des droguistes se réserve le droit de les exclure du championnat des métiers ou de leur retirer le titre de champion·ne suisse.

Les participant·e·s se déclarent d'accord avec ces points des directives.

Lieu, date

---

Candidat·e

---

[Prénom, Nom]

---

Association suisse des droguistes

Thomas Althaus

Direction de la formation

Association suisse des droguistes

Domenika Bitterli

Responsable du projet SwissSkills 2025 à l'ASD